



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 26 JANVIER 2026, À 20H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MÉLANIE ROYER-COUTURE, MAIRESSE.

Sont présents : Madame Mélanie Royer-Couture et messieurs Anthony Drouin, Christian Rodrigue, Claude Leclerc, Marc Magny et Simon Rooney.

Invité : Monsieur Eric Ennis, directeur général et trésorier.

Absent avec motivation : Monsieur Hugo St-Laurent.

Secrétaire d'assemblée : Madame Marie-Noël Duclos, greffière.

Ouverture de
la séance

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #26-31
Adoption de
l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2026
4. Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028
5. Taux de taxe 2026
6. Adoption du règlement 26-912 modifiant le règlement 18-746 relatif à la gestion des déchets
7. Adoption du règlement 26-913 modifiant le règlement 94-315 établissant un tarif de compensation pour les services d'aqueduc et d'égout
8. Période de question
9. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

Considérant que l'avis de convocation a été signifié dans les délais et moyen prévu pour une séance extraordinaire à tous les membres du conseil municipal;

Considérant que l'avis public de cette séance a été donné le 16 janvier 2026 conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Anthony Drouin et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que rédigé.

Rés. #26-32
Présentation

Considérant que le budget de la Municipalité pour l'année financière 2026 a été présenté;



No de résolution
ou annotation

et adoption
des prévisions
budgétaires
2026

Considérant qu’il y a lieu pour le conseil municipal d’adopter le budget de la Municipalité pour l’exercice financier 2026 lequel budget démontre des revenus totaux de 11 669 700 \$ et des dépenses et affectations totales de 11 669 700 \$;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le budget pour l’année financière 2026, tel que présenté, à savoir :

Charges/dépenses	
Administration générale	1 976 150 \$
Sécurité publique	1 501 000 \$
Transport	2 976 200 \$
Hygiène du milieu	1 537 000 \$
Logement social	5 150 \$
Urbanisme et aménagement du territoire	734 600 \$
Loisirs et culture	1 029 000 \$
Frais de financement	603 800 \$
Amortissement	1 921 000 \$
Total :	12 283 900 \$
Affectations	
Remboursement dette à long terme	1 107 800 \$
Remboursement fonds de roulement	193 000 \$
Fonds élection	6 000 \$
Total :	1 306 800 \$
Moins amortissement	(1 921 000 \$)
Total sans amortissement	11 669 700 \$

Revenus	
Taxes et tarifications	10 160 200 \$
Transferts	471 300 \$
Services rendus	183 200 \$
Imposition de droit	680 000 \$
Amendes et pénalités	20 000 \$
Autres revenus	70 000 \$
Réserves financières et fonds réservés	85 000 \$
Total :	11 669 700 \$



No de résolution
ou annotation

Rés. #26-33
Présentation et
adoption du
programme
triennal
d'immobilisations
2026-2027-2028

Considérant que le programme triennal des immobilisations pour les années 2026-2027-2028 a été présenté;

Considérant que le programme triennal d'immobilisations présente des dépenses de l'ordre de 27 984 500 \$ à être effectuées au cours des trois prochaines années;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Christian Rodrigue et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 tel que présenté, et prévoit donc des investissements totaux de 27 984 500 \$ pour les trois prochaines années, répartis comme suit :

Description des projets	Année 2026	Année 2027	Année 2028	Total
Réfection rues Notre-Dame et Petit-Bourg	250 000 \$	5 000 000 \$		5 250 000 \$
Réfection rue des Campanules		20 000 \$	200 000 \$	220 000 \$
Pont Antoine Bélanger	15 000 \$	15 000 \$	500 000 \$	530 000 \$
Acquisition balai de rue		200 000 \$		200 000 \$
Travaux rue E.-Touchette	25 000 \$	300 000 \$		325 000 \$
Lien mobilité active - Cœur villageois	75 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	475 000 \$
Réfection du rang St-Nicolas	1 000 000 \$	750 000 \$		1 750 000 \$
Acquisition équipements incendie	42 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	82 000 \$
Remplacement du véhicule autopompe		50 000 \$	1 300 000 \$	1 350 000 \$
Réfection avenue Royale		1 000 000 \$	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Gainage de conduites d'égout	2 000 000 \$	900 000 \$		2 900 000 \$
Réfection rue du Franc-clos		145 000 \$	1 450 000 \$	1 595 000 \$
Réfection rue de la Cavée			300 000 \$	3 000 000 \$
Caserne de pompier	250 000 \$	2 500 000 \$	500 000 \$	3 250 000 \$
Remplacement de véhicules - Voirie	195 000 \$			195 000 \$
Pièces et équipements - Voirie	80 000 \$			80 000 \$
Installations et remplacements d'enseignes	40 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	60 000 \$
Informatique et logiciel	20 000 \$	40 000 \$	20 000 \$	80 000 \$
Centre communautaire	40 000 \$		4 000 000 \$	4 040 000 \$
Remplacement de la rétrocaveuse		140 000 \$		140 000 \$
Travaux - Hôtel de ville	16 000 \$			16 000 \$
Réfection rue Guillot		40 000 \$	400 000 \$	440 000 \$
Réfection rue de l'Île			150 000 \$	150 000 \$
Mise à niveau puit 2	15 000 \$			15 000 \$
Remplacement ponceaux Faubourg nord	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	180 000 \$



No de résolution
ou annotation

Réfection côte de la Rivière des roches		200 000 \$	2 000 000 \$	2 200 000 \$
Achat de défibrillateurs		7 500 \$		7 500 \$
Acquisition de mobilier	12 500 \$			12 500 \$
Achat atèle et équipement de sécurité	1 500 \$			1 500 \$
Acquisition chapiteau	20 000 \$			20 000 \$
Travaux - Centre communautaire	10 000 \$			10 000 \$
Éclairage Parc de la Sablière		20 000 \$		20 000 \$
Acquisition matériel tennis	15 000 \$			15 000 \$
Aménagement terrains de pickleball		150 000 \$		150 000 \$
Aménagement terrains de pétanque	25 000 \$			25 000 \$
Acquisition terrains divers	100 000 \$			100 000 \$
Total :	4 307 000 \$	11 567 500 \$	12 110 000 \$	27 984 500 \$

	Année 2026	Année 2027	Année 2028	Total
Règlements d'emprunt	2 107 000 \$	4 476 000 \$	4 828 000 \$	11 411 000 \$
Subventions projetées	2 100 000 \$	6 714 000 \$	7 242 000 \$	16 056 000 \$
Fonds de roulement	60 000 \$	207 500 \$	40 000 \$	307 500 \$
Fonds parc et espaces verts	40 000 \$	170 000 \$	0 \$	210 000 \$
Total :	4 307 000 \$	11 567 500 \$	12 110 000 \$	27 984 500 \$

Rés. #26-34
Taux de taxe
2026

Il est proposé par monsieur Simon Rooney et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal fixe les taux de taxe foncière pour l'année 2026 comme suit :

Taux par 100 \$ d'évaluation :

- Taux de taxe foncière résiduelle : 0.4980
- Taux de taxe foncière non résidentielle : 0.8830
- Taux de taxe foncière - agricole : 0.4980
- Taux de taxe foncière - industrielle : 0.8830
- Taux de taxe - terrain vague desservi : 0.8000

Rés. #26-35
Adoption
règlement 26-
912 modifiant
le règlement
18-746

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une révision de la tarification applicable à la gestion des déchets pour l'exercice financier 2026;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par Simon Rooney, conseiller, à la séance du 12 janvier 2026 et que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;



No de résolution
ou annotation

Rés. #26-36
Adoption
règlement 26-
913 modifiant
le règlement
94-315

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 26-912 modifiant le règlement numéro 18-746 relatif à la gestion des déchets.

Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une révision de la tarification applicable pour les services d'aqueduc et d'égout pour l'exercice financier 2026;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par Christian Rodrigue, conseiller, à la séance du 12 janvier 2026 et que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Anthony Drouin et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 26-913 modifiant le règlement numéro 94-315 établissant un tarif de compensation pour les services d'aqueduc et d'égout.

Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Période de
questions

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens sur les points de l'ordre du jour.

La période de questions a débuté à 20h58 et s'est terminée à 21h43.

Rés. #26-37
Clôture de la
séance et
levée de
l'assemblée

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

Que la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges soit levée à 21h43.

Je, Mélanie Royer-Couture, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Mélanie Royer-Couture, mairesse

Marie-Noël Duclos, greffière